



Commune de  
**Granges-Paccot**

**ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU  
7 SEPTEMBRE 2020**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 13.10.20 / Point de PV no 1141

**Présidence** : M. René Schneuwly, Syndic

**Présences** : 60 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre la séance à 20.00 heures et, au nom du Conseil communal, souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents à cette Assemblée communale consacrée notamment à la présentation des comptes 2019 et d'investissement 2020 de la Commune de Granges-Paccot.

En préambule, M. Schneuwly salue la présence de Mme Christine Schneuwly, ancienne députée, Mme Silvia Degex, ancienne Conseillère communale, et Mme Valérie Kaeser, Freiburger Nachrichten.

Il souhaite également la bienvenue aux membres de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly excuse l'absence de Markus Haberditz, Jacqueline Zweilin, Daniel Dupraz, Patricia Gaillard Zenger, Coraleen Mühlethaler, Hans Krieg et Hubert Chassot.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par affichage au pilier public et par un envoi en tous-ménages le 12 août 2020, par le Trait d'union no 103 distribué le 20 août 2020 ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 21 août 2020.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019  
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune.
2. Comptes 2019
  - 2.1. Présentation générale des comptes de fonctionnement et des investissements 2019
  - 2.2. Rapports de la Commission financière, discussions et votes
3. Investissements 2020
  - 3.1. Crédit d'étude pour la mise en séparatif étapes 1 (Ouest) et 2 (Est) de la Rte de la Chenevière
  - 3.2. Rapport de la Commission financière, discussion et vote
4. Election d'un membre au sein de la Commission financière (ComFin)
5. Informations sur l'état de la procédure du projet de fusion du Grand Fribourg
6. Divers

M. Schneuwly présente brièvement M. Philippe Maridor, qui succède à M. Beat Sahli au Conseil communal. M. Maridor est domicilié dans la Commune et exerce la profession d'avocat. M. Schneuwly introduit également Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, avocate de formation et titulaire d'un EMBA en management intégré.

## **SCRUTATEURS**

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Renate Krieg, et pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Manfred Baechler. En cas de vote à bulletin secret, Mme Bénédicte Laville, Secrétaire communale, se joindra aux scrutateurs.

## **LISTE DES PRESENCES**

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 60 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

## **ENREGISTREMENT**

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

### **1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 MAI 2019**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2019 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 23 décembre 2019 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

### **2. COMPTES 2019**

M. Schneuwly passe la parole à M. Chassot, Conseiller communal en charge des finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les comptes de fonctionnement et des investissements 2019 de la Commune. Les comptes 2019 de la Commune de Granges-Paccot sont bons et le compte de fonctionnement se solde par un bénéfice de CHF 8'814.00 après des amortissements supplémentaires pour CHF 608'165.00. Globalement, les comptes de fonctionnement 2019 présentent un total de produits de CHF 18'087'964.00 en légère augmentation de 0.47% par rapport à l'exercice 2018 et un total de charges de CHF 18'079'151.00 en légère augmentation de 0.44% par rapport à l'exercice 2018.

Du point de vue des comptes d'investissements, il y a lieu de relever qu'un prélèvement a été effectué sur la réserve relative à l'abri PC et a été attribué aux coûts de construction de l'école de Chavully.

Les comptes ayant été publiés en détail, M. Chassot présente, de manière graphique, les comptes de fonctionnement et des investissements 2019, par rubrique, en mentionnant les comptes 2018, le budget 2019 et les comptes effectifs 2019. Il commente brièvement les différences significatives par rapport aux comptes 2018 et/ou au budget 2019.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation détaillée et, avant d'ouvrir la discussion, donne la parole à M. Michel Thierrin, Président de la ComFin, pour son rapport. Suite au contrôle des comptes 2019, M. Thierrin informe que la société PKF Fiduciaire, domiciliée à Fribourg, a remis et commenté son rapport de révision au Conseil communal et à la ComFin. De son côté, la ComFin a examiné les comptes de fonctionnement et des investissements 2019 de la Commune de Granges-Paccot. Plusieurs postes de ces comptes ont fait l'objet de questions

auxquelles le Conseil communal a répondu à l'entière satisfaction de la ComFin. Sur la base de son examen et du rapport de révision de la société PKF Fiduciaire, la ComFin préavise favorablement les comptes de fonctionnement 2019 se soldant par un excédent de produits de CHF 8'814.00 ainsi que les comptes des investissements 2019.

M. Schneuwly remercie M. Thierrin et ouvre la discussion aussi bien sur les comptes de fonctionnement que sur ceux d'investissements en précisant que chacun de ces comptes fera ensuite l'objet d'un vote séparé.

M. Samuel Baechler prend la parole. Il souhaite connaître la raison pour laquelle 390 000 000 CHF, prévus dans le budget d'investissement pour la rénovation de la buvette de sport, ont été gelés. M. Schneuwly répond que le montant prévu pour la rénovation des locaux existants et la création de vestiaires supplémentaires se basait sur un devis établi par un architecte, lequel s'est avéré peu fiable à la suite, notamment, de l'intervention du Service de l'énergie. De plus, le calcul se fondait sur des chiffres obsolètes et l'actualisation des postes conduisait à un dépassement de plus du double du budget approuvé par l'Assemblée communale. Le contrat a été résilié avec effet immédiat et aucune rémunération n'a été versée au bureau d'architectes mandaté. Le CC analyse à présent d'autres solutions. Dans tous les cas, il entend procéder à la rénovation des locaux existants. Le CC viendra devant l'AC une fois le projet bien ficelé.

La parole n'étant pas demandée, M. Schneuwly procède aux votes.

Aux votes séparés, l'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes de fonctionnement et des investissements 2019. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée et les personnes ayant participé à ce bon résultat lié notamment à une bonne maîtrise des charges.

### **3. INVESTISSEMENTS 2020**

M. Schneuwly cède la parole à M. Kirchner, Conseiller communal en charge des eaux.

M. Kirchner explique que le mélange des eaux claires et pluviales peut entraver la capacité d'évacuation de la station d'épuration, raison pour laquelle il est prévu de mettre en place de nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le secteur de la route de la Chenevière. Cette mesure s'inscrit dans les démarches de mise en séparatif sur le territoire communal. Parallèlement, une nouvelle conduite d'eau potable sera installée sous la chaussée pour remplacer les conduites vétustes, qui doivent être mises hors service.

M. Schneuwly précise que l'investissement aurait dû être présenté lors de l'Assemblée communale du mois de mai, afin de pouvoir inscrire un investissement dans le budget 2021 pour la réalisation des travaux. Compte tenu du COVID, l'Assemblée communale a été reportée et l'investissement a pris un tournant urgent. La dépense a déjà été engagée, sur la base de la procédure prévue pour les dépenses imprévisibles et urgentes. Un budget complet pourra être présenté au mois de décembre.

M. Thierrin prend la parole au nom de la Commission financière. Il indique que la Commission financière a pris connaissance et admis le caractère urgent et imprévu de la dépense. Elle préavise ainsi favorablement le crédit d'étude de CHF 149'000.00. Ce montant sera prélevé sur les fonds propres et les entrées courantes de la commune.

L'Assemblée communale ratifie l'investissement engagé à l'unanimité, moins une abstention.

#### 4. ELECTION D'UM MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Pour remplacer M. Jacques Amrein qui a quitté la Commune, la Commission financière propose M. Benjamin Laville, né en 1970 et originaire de Chevenez, dont il a été Conseiller communal, puis Maire. Il exerce la fonction de nutritionniste en production animale et est domicilié depuis 2012 à Chamblieux-Parc, avec sa famille.

En l'absence d'autres candidats, M. Laville est élu par acclamation.

#### 5. INFORMATIONS SUR L'ETAT DE LA PROCEDURE DU PROJET DE FUSION DU GRAND FRIBOURG

Mme Marjorie Jaquet, Vice-syndique, informe que le vote consultatif relatif à la fusion aurait dû avoir lieu le 17 mai dernier, mais a été reporté. Elle cède la parole à M. Laurent Bronchi, délégué à l'Assemblée constitutive pour la fusion du Grand-Fribourg, à ce sujet. Au début du mois de mars, le matériel de vote était prêt à partir, mais tout a été bloqué par la pandémie. La date désormais prévue pour le vote consultatif est le 26 septembre 2021. Partant, l'entrée en vigueur de la Commune fusionnée serait reportée, au mieux en 2023. L'agenda sera donc considérablement étendu, ce qui permettra une meilleure information des citoyennes et citoyens. Un tout-ménage sera adressé en ce sens dans les mois à venir et des séances d'information seront organisées. De ce fait, les élections communales auront lieu, comme prévu en début de législature, les 7 et 28 mars 2021.

#### 6. DIVERS

Mme Jaquet communique deux informations relatives à des projets de construction en cours. Le canton de Fribourg va, sur demande du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, mettre à l'enquête publique des mesures de protection contre le bruit pour le tronçon d'autoroute de Villars-sur-Glâne à Granges-Paccot, à l'exclusion du secteur de Chamblieux. Sur le territoire communal, le projet prévoit des parois anti-bruit de 2m de haut sur une longueur de 234m, qui seraient installées côté sud depuis la sortie d'autoroute Fribourg Nord. Pour ce secteur, l'obligation d'assainir est exigée par l'OFROU notamment en raison du dépassement des valeurs d'alarme. Pour les parcelles bordant la route de la Chenevière, un calcul a été réalisé par l'OFROU pour chaque bâtiment et le dépassement des valeurs a été mis en relation avec le caractère économiquement supportable des mesures. Dans le périmètre analysé, on dénombre 17 bâtiments et 3 parcelles sur lesquels les valeurs limites d'émission sont dépassées. Compte tenu de ce calcul et du caractère économiquement adéquat, 11 bâtiments et 3 parcelles feront toutefois l'objet d'une demande d'allègement en parallèle. Le dossier pourra être consulté à l'Administration communale du 11 septembre au 12 octobre 2020.

Le projet de modification du tracé et enterrement de la ligne haute tension LT 146 (Thioleyres-Kerzers), puissance 132 kV est mis à l'enquête publique jusqu'au 14 septembre 2020. Ces modifications concernant notamment le secteur de Chamblieux-Parc.

M. Schneuwly annonce le départ de M. Didier Limat, présent dans cette salle, qui œuvre à la fois comme responsable du service des eaux (fontainier) et de la conciergerie du centre sportif de Chavully. Il a en effet l'opportunité d'exercer, pour la Cne de Marly, son activité de fontainier à plein temps et quittera dès lors ses fonctions au sein de la Commune à fin octobre 2020. Le CC le remercie de son travail et l'Assemblée communale l'applaudit.

M. Jean-Bernard Michel aborde la question du chauffage à distance. M. Schneuwly lui indique que le Groupe E envisageait de raccorder la route de la Chenevière au réseau, mais que ce projet a été abandonné. M. Michel déplore l'abandon du projet. Il relève ensuite que la construction d'un mur anti-bruit aura pour effet de répercuter le son sur le côté nord. Selon lui, la Commune dispose des fonds nécessaires pour financer un mur anti-bruit du côté nord de l'autoroute. A défaut, il annonce que certains habitants s'opposeront, selon toute vraisemblance, au projet mis à l'enquête. M. Schneuwly commence par souligner que les finances communales vont certainement être impactées par la pandémie actuelle. S'agissant des parois anti-bruit, l'OFROU a confirmé que les

matériaux utilisés permettent d'éviter la réflexion du bruit, car ils les absorbent. Par ailleurs, la Commune espère qu'il puisse y avoir développement en bordure d'autoroute, par la construction d'immeubles, qui contribueraient à lutter contre le bruit. Malheureusement, la révision du PAL dure plus longtemps que prévu. A cela s'ajoute que la nouvelle législation en matière d'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal qui en découle rendent désormais plus compliquée la création de nouvelles zones à bâtir. Une fois réglée la question du PAL, il conviendra de faire une pesée d'intérêts entre les coûts et l'utilité de mesures fortes, telles que les parois anti-bruit, respectivement de mesures plus légères. Le Syndic rappelle encore que le secteur le plus impacté par le bruit de l'autoroute est celui de Chamblieux, raison pour laquelle une étude globale du secteur de Chamblieux-Bertigny est en cours.

Sandra Klaus Pineiro Alvarez demande si des mesures vont être prises prochainement s'agissant des activités illégales sur la propriété de M. Sahli, car le passage incessant de camions devient insupportable pour le voisinage. M. Schneuwly répond que, malgré les interventions régulières et le dépôt de plusieurs rapports successifs, l'inactivité de la DAEC et de la Préfecture est à déplorer. Le Syndic a encore contacté la Préfecture par téléphone vendredi dernier et a insisté sur le fait que la situation ne peut plus durer et que des mesures doivent être impérativement prises par le canton.

M. Jean Jacques Zenger relève que les habitants de Chamblieux-Parc et des alentours sont choqués et déçus du projet de ligne haute tension des CFF, lequel est soutenu par les autorités, alors qu'il traverse des zones construites, saccageant ainsi bon nombre d'arbres fruitiers et jardins. Ceci quand bien même il aurait été possible de passer sur les terrains à la Confédération, proches de l'autoroute. Il demande ainsi instamment à la Commune d'entendre les habitants, de s'opposer au projet et de prendre exemple sur les communes de Matran et de Villars-sur-Glâne, qui ont obtenu une modification du tracé, afin qu'il évite les habitations. Le Syndic indique que le projet a été présenté à l'Assemblée communale et que certaines remarques formulées ont été prises en considération par les CFF. La Commune ne dispose toutefois pas de compétence particulière dans le cadre de cette procédure. Partant, il invite les intéressés à former opposition, ce qui permettrait une nouvelle discussion quant au tracé de la ligne.

M. Chardonens demande si les citoyennes et citoyens peuvent emprunter le chemin de Chavully pour se rendre jusqu'à la ferme de la Commune et observer l'exposition de machines et de terre sur le terrain de M. Sahli. M. Schneuwly indique que seul l'art. 23 RF, propriété de la Commune, dispose d'une servitude de passage. Il rappelle que le fait de pénétrer sans autorisation sur le fonds d'autrui peut être assimilé à une violation de domicile.

M. Chardonens souhaite adresser une question à M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal, en sa qualité de maître agriculteur et ancien Commandant des pompiers. Mme Page est propriétaire du terrain situé à l'intersection entre la route de Chavully et la route de la Chenevière. Le terrain étant en jachère depuis deux ans, il s'enquiert de savoir quels sont les risques d'incendie en cas de sécheresse.

En tant qu'agriculteur, M. Jean-Louis Barras, Conseiller communal, répond que toute la côte de Chavully est une prairie écologique, qui ne peut être fauchée avant le 15 juin. Il explique que 10% du champ doit être laissé en jachère, le propriétaire étant libre de choisir l'endroit. En tant qu'ancien Commandant du Service du feu, JLB considère qu'il n'y a pas de risque particulier d'incendie, au vu de la saison et de l'humidité.

M. Schneuwly a le regret d'annoncer que M. Jean-Marc Page, membre de la Commission financière, puis membre de la Commission de l'énergie, s'est tué aux commandes de son avion. L'Assemblée communale observe quelques secondes de silence en sa mémoire.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic remercie les participants et clôt la séance à 21.25 heures.

Au nom du Conseil communal :

La Secrétaire communale



Bénédicte Laville



Le Syndic



René Schneuwly